



à Combs Rencontre

à Combs

LE MENSUEL MUNICIPAL – N° 103 – NOVEMBRE 2009



**Dossier : les
installations classées**

www.combs-la-ville.fr @

Respecter les résidents du parc social



Avec près de 25% du nombre total de nos logements, notre « parc social » représente une part appréciable et appréciée de notre ensemble urbain. Ainsi notre commune assume-t-elle parfaitement sa responsabilité au regard de la loi « solidarité et renouvellement urbain ».

Encore faut-il que ces logements - bien nécessaires pour les plus modestes, pour ceux qui « démarrent dans la vie », et pour tous ceux qui se trouvent à un moment de leur existence dans une situation qui les amène à solliciter une attribution dans ce parc – soient maintenus en bon état par les bailleurs qui ont, en leur qualité de propriétaires, une lourde responsabilité au quotidien et « au long cours ».

Le rôle de la commune à leurs côtés est de favoriser cette mixité sociale qui doit dorénavant remplacer partout où c'est possible la simple juxtaposition de secteurs d'habitat homogènes. Je m'y emploie vigoureusement en veillant à ce que chaque nouveau programme soit très équilibré entre tous les statuts des logements et de leurs habitants.

Il est également important de soutenir et encourager les initiatives des bailleurs afin qu'ils entretiennent leur parc et ne laissent pas les logements se dégrader. La question est complexe et délicate car leurs fonds propres sont à la mesure de leurs politiques de loyers, lesquels doivent rester aussi modérés que possible.

C'est pourquoi nous suivons de près les efforts faits dans tous les quartiers, même s'ils peuvent encore apparaître parfois bien timides et insuffisants. Les difficultés rencontrées aux Platanes ces derniers temps, au moment même où l'OPH 77 se livre à une rénova-

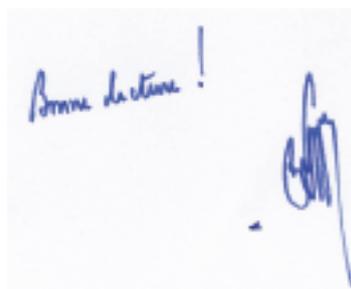
tion bienvenue, témoignent du caractère toujours très sensible de ces questions.

Raison de plus pour que l'accompagnement du travail des bailleurs sociaux s'écarte au maximum de toute tentation de polémique.

L'exemple des Brandons est à cet égard éloquent. En ayant suivi de très près la rénovation réalisée il y a une dizaine d'année, je mesure combien l'état actuel de ces logements mérite mieux que les affirmations péremptoires de ceux qui voudraient bien que ces logements ne bénéficient que d'une rénovation de plus, au mépris de l'intérêt de ces habitants, de plus en plus nombreux, qui souffrent des conséquences médicales d'une insalubrité grandissante. Il fallait mettre un terme à ces allégations dépassées et passer énergiquement à la nécessaire reconstruction.

C'est le sens des démarches que j'ai entreprises, tant auprès de la Présidente de l'OPH, avec laquelle nous avons convenu d'une démarche volontariste visant à construire de nouveaux logements avant d'envisager de détruire les bâtiments actuels parvenus au terme de leur vie, que du Ministre du logement que je viens de rencontrer pour évoquer avec lui les conditions dans lesquelles l'Etat nous aidera à réaliser cette opération plus que jamais nécessaire.

Le « logement social » a concerné, concerne, ou concernera un grand nombre d'entre nous. C'est bien pourquoi rien ni personne ne me détournera de cette indispensable action en faveur de nos concitoyens qui n'en peuvent plus de leurs conditions d'habitat.



Votre Maire
Guy Geoffroy



RENCONTRE À COMBS – N° 103- NOVEMBRE 2009

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GUY GEOFFROY

DIRECTION COMMUNICATION MAIRE DE COMBS-LA-VILLE
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - 77385 COMBS-LA-VILLE CEDEX
TÉL. 01 64 13 16 00
WWW.COMBS-LA-VILLE.FR

CONCEPTION GRAPHIQUE : PHILIPPE THERY 01 60 96 61 53
RÉALISATION : MAIRIE DE COMBS-LA-VILLE

IMPRESSION : SCEI 50-54 BD DU COLONEL FABIEN 94200 IVRY SUR SEINE
RCH 34585980

RÉGIE PUBLICITAIRE : C.M.P. 56 BD COURCERIN - 77 183 CROISSY-BEAUBOURG
TÉL. : 01 64 62 26 00

Les élus à votre écoute

Permanences sans rendez-vous, tous les vendredis à l'Hôtel de Ville, entre 17h30 et 19h.

- le 6 novembre : Adeline Trutie de Vaucresson, conseillère municipale et Cyril Delpuech, maire-adjoint
- le 13 novembre : Maria Fleury, conseillère municipale et Christian Ghis, maire-adjoint
- le 20 novembre : Annick Nicolas, conseillère municipale et Gaëlle Rackelboom, maire-adjoint
- le 27 novembre : Jacques Plantard, conseiller municipal délégué et Marie-Martine Salles, maire-adjoint



4 Vie Municipale / Séart

- Le SAN ouvre sa photothèque
- Chronique internationale

5 Le point sur les travaux

6 Développement Durable

- L'EPFIF : nouveau partenaire
- Les Conseils de quartier
- Les bonnes surprises de vos commerçants !

8 Dossier : Les installations classées

11 Vie dans la ville

- La semaine bleue
- Les sorties de fin d'année
- Grippe A : la vaccination
- Histoire de jouer
- Un dispositif innovant au commissariat de Moissy-Cramayel
- Pour que chacun trouve sa place !
- La Semaine de la Solidarité Internationale
- La Semaine du jeu

16 Vie culturelle

- Les Rendez-vous de la Fresnaye
- Les Semaines du conte
- Une soirée hautement culturelle
- Evènements à la médiathèque
- Le Téléthon
- Les expositions de la Fresnaye

19 Vie sportive

- CACV gymnastique... une gym. pour tous
- Du neuf pour les sportifs

20 Vie associative

22 La Tribune Libre

23 Vie pratique

● Le SAN ouvre sa photothèque

DEPUIS LE 28 SEPTEMBRE près de 8 850 photos de Séart et 58 vidéos sont accessibles à tous sur internet. Bâtiments publics et patrimoine, zones d'activités et grandes fêtes sénartaises, vues aériennes et plans, couchés de soleil au Follet et lotissements en chantiers, tout Séart s'expose, sous tous les angles et de façon sans cesse actualisée. La photothèque s'enrichit quotidiennement au rythme des changements qui modèlent l'agglomération nouvelle. La consultation est ouverte à tous par l'onglet « accès tout public » et un classement thématique des photos facilite la navigation, qui peut aussi se

faire à l'aide de mots clés, ou au hasard, pour se laisser surprendre par la remarquable beauté des photos et l'étonnante diversité de la ville nouvelle.

<http://mediatheque.senart.com>



LA CHUTE DU MUR DE BERLIN

Dans la nuit du 9 au 10 novembre 1989, le Mur de Berlin s'écroule sous la pression des gens de l'Est, mettant fin à un demi siècle de séparation et d'antagonismes entre les deux parties de l'Allemagne, et suscitant la stupéfaction du monde occidental.

En effet, le partage de l'Europe en deux blocs est devenu un fait établi pour l'Occident, qui n'a pas saisi l'importance des mouvements de fond qui laminent les régimes communistes. Mais très vite, le Chancelier Helmut Kohl impose une unification monétaire, puis politique. Le 3 octobre 1990 devient le jour de la Fête nationale allemande.

La chute du Mur liquide les séquelles de la Seconde Guerre Mondiale, Berlin retrouve son rôle de capitale, mais les cicatrices laissées dans l'organisation urbaine et son économie ne sont toujours pas effacées.

Un lieu de mémoire

Le Mur reste un lieu de mémoire et joue un rôle important dans la pensée et l'imaginaire allemand et occidental. Quelques

témoignages, parmi de nombreux... la musique des Pink Floyd en 1979, « The Wall » décrit un mur psychologique..., le roman de John le Carré en 1965, « Le miroir aux espions » évoque le rôle joué par le renseignement britannique..., le concert improvisé de Mstislav Rostropovitch, sur sa chaise avec son violoncelle devant le mur le jour de sa chute..., le film de Wolfgang Becker en 2003, « Good bye Lenin » souligne l'importante perte de repères pour ceux de la RDA appelés les Osis par ceux de l'Ouest...

C'est bien la fin d'une Europe coupée en deux, mais avec des conséquences idéologiques. La chute du Mur annonce la mort prochaine de l'URRS et du communisme. La réunification de l'Allemagne et l'affaiblissement de l'Est entraînent le traité de Maastricht, le 7 février 1992. La Communauté européenne cherche à se consolider. La voie est ouverte à la mondialisation libérale et au triomphe du libéralisme... Vingt ans après, les pierres tombées contribuent encore à la construction d'un monde nouveau... an die Freude...

Le point sur les travaux

QUARTIER GARE Rue du Colonel Fabien



Aménagement de la voirie et réhabilitation de l'éclairage public. Travaux prévus jusqu'au 21 novembre 2009.

Entreprises : TPIDF et Sobéca
Coût : 139 900 euros

QUARTIER VIEUX PAYS Rue du Breuil



Réfection de la voie menant au Moulin du Breuil.

Entreprise : Jean Lefebvre
Coût : 12 700 euros

QUARTIER GARE Gare



Les bungalows de vente provisoire seront installés courant novembre rue des Acacias, le déménagement de la vente devrait s'effectuer la semaine du 14 décembre, et les travaux de la SNCF à la gare débuteront début janvier.

QUARTIER PRÉVERT Rue Pierre et Marie Curie



Reprise de la voirie.

Entreprise : Jean Lefebvre
Coût : 51 800 euros

QUARTIER PRÉVERT rue Jean Jaurès



Reprise de la voirie.

Entreprise : Jean Lefebvre
Coût : 38 300 euros

QUARTIER PRÉVERT rue de la Théroüanne



Reprise de la voirie.

Entreprise : Jean Lefebvre
Coût : 16 620 euros

QUARTIER PRÉVERT Parc Central



Aménagement d'aires de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans, comprenant une balançoire, quatre jeux à ressort, un tourniquet et une structure modulaire pour les jeux de glisse et de grimpe.

Entreprises : Eurovia, Multiclo, Apy
Coût : 87 180 euros HT



QUARTIER GARE Borne Blanche



Aménagement d'aires de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans, comprenant une structure modulaire, 2 jeux à ressort et 1 jeu à ressort de 8 places.

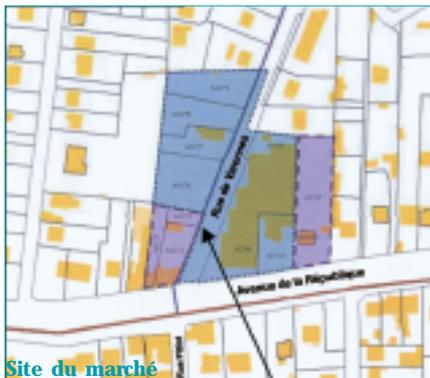
Entreprises : Eurovia, Apy
Coût : 32 130 euros HT

● L'E.P.F.I.F. : nouveau partenaire

Par délibération du 21 septembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

L'E.P.F.I.F. EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL à caractère industriel et commercial créé fin 2006 dans le but d'accompagner les maires dans leurs projets de développement économique ou de construction de logements. Il est présidé par un élu de la Région Ile-de-France, son Conseil d'administration et son bureau regroupent des élus du Conseil Régional, des Conseils Généraux, des intercommunalités, des communes, des trois chambres consulaires, du Conseil Economique et Social et des représentants de l'Etat. Son financement est assuré par une ressource pérenne, la Taxe Spéciale d'Equipement, qui lui permet de porter les terrains à moindres coûts. Depuis 2007, 30 conventions sont engagées pour réaliser plus de 8000 logements et plus de 350 000 m² d'activités économiques.

Les atouts de l'E.P.F.I.F. pour les collectivités



Il est un facteur d'équilibre pour la ville entre mixité sociale et répartition habitat / emploi, il est également un opérateur exigeant en matière de développement durable et un accélérateur de projets (les terrains sont portés le temps de l'élaboration du projet puis cédés). De plus il travaille dans une logique anti-spéculative : la revente des terrains est réalisée au coût d'acquisition, sans frais financiers et sans rémunération de l'E.P.F.I.F., aux aménageurs ou aux opérateurs désignés par la commune. Enfin, il est soucieux de la qualité par une utilisation économe du foncier et une anticipation des risques naturels ou technologiques.

Rôle de l'E.P.F.I.F. à Combs-la-Ville

Depuis le 16 décembre 2008, Combs-la-Ville est labellisée « Pôle d'excellence de Cœur de Ville ». Le projet récompensé a pour objectif de traiter les deux extrémités que sont le marché couvert et la place de l'église, ainsi que la place de l'An 2000 / les Brandons. Cet objectif a été inscrit dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (approuvé par le Conseil Municipal du 23 mars 2009) du futur Plan Local d'Urbanisme. Pour anticiper cette opération d'aménagement multisites, la commune et l'E.P.F.I.F. engagent donc une action de maîtrise foncière du site du marché couvert, du site « Brandons-Sommeville » et de la place de l'Eglise. Sur le périmètre d'intervention de l'E.P.F.I.F., il est prévu environ 280 logements, dont au moins une centaine de logements locatifs sociaux. La durée de la convention est fixée à cinq ans. L'E.P.F.I.F. procédera aux acquisitions soit par négociation amiable, soit par délégation du droit de préemption urbain de la commune, ou par voie d'expropriation le cas échéant.



Site de la place de l'église



Site Sommeville - Brandons

**Renseignements : site internet de l'E.P.F.I.F. : <http://epfif.jimdo.com>
La délibération de septembre 2009 est consultable en mairie.**

EN BREF

Enquête publique

En application de l'arrêté municipal n° 2009/294-A du 20 octobre 2009, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Combs-la-Ville, du **lundi 16 novembre au mercredi 23 décembre 2009 inclus**. Les pièces du dossier et le registre d'enquête publique seront mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Monsieur Ladruze, Commissaire Enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif, recevra le public en mairie pendant les 5 jours suivants :

- > lundi 16 novembre de 8h45 à 11h45
- > mercredi 25 novembre de 14h à 17h
- > samedi 5 décembre de 8h45 à 11h45
- > vendredi 11 décembre de 14h à 17h
- > mercredi 23 décembre de 14h à 17h

Permanences PACE

Le Bureau Information Jeunesse accueille depuis fin octobre un jeudi par mois, un conseiller Point Accueil à la Création d'Entreprise (PACE). Ouvert à tout porteur de projet, mais également à toute personne simplement curieuse de connaître les réalités de la création d'activités, le conseiller PACE répondra à vos questions et vous orientera vers les organismes compétents en fonction de l'avancée de votre projet.

Si vous avez manqué la permanence du BIJ, rendez-vous à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart située 462 rue Benjamin Delessert, 77 550 Moissy Cramayel, 01 64 13 40 18.

Prochaines permanences au BIJ le jeudi 19 novembre et 17 décembre 2009 de 9h à 12h.

Régulation du nombre de sangliers

Le nombre de sangliers a beaucoup progressé en Île-de-France ces dernières années, particulièrement dans les massifs forestiers proches des villes. Cet animal, dont les populations peuvent atteindre des taux d'accroissement allant jusqu'à 200 %, a colonisé tous les milieux, forestiers et périurbains, pénétrant parfois au cœur des villes. Il est donc important de concilier l'accueil et la sécurité du public, la préservation de la biodiversité, le renouvellement de la forêt, et l'action de chasse. Aussi, un nouveau dispositif a été mis en place pour renforcer les opérations de régulation des sangliers : le nombre de jours de chasse a été augmenté, avec de nouvelles techniques de chasse. L'accès du public sur les zones chassées en forêt est déconseillé pendant les opérations de chasse. Toutes ces actions font l'objet d'une information préventive et d'une signalisation adaptée sur le terrain pour garantir les meilleures conditions de sécurité pour tous, merci de bien vouloir les respecter.

• Les Conseils de quartier

Les cinq Conseils de quartier se sont réunis fin septembre - début octobre.

CHACUN CONSEIL DE QUARTIER a bénéficié d'une présentation du programme du Téléthon - qui aura lieu les 4 et 5 décembre 2009 (cf. détails page 18) - effectuée par Josiane Fourgeux, maire-adjointe chargée de la vie des quartiers et Vice-présidente des Conseils de quartier. Le délégué à la cohésion police-population, Philippe Lancelin était également présent pour se présenter et expliquer ses missions ainsi que celles de l'Unité Territoriale de Quartier (UTEQ) récemment mise en place sur Combs-la-Ville. Ce fut l'occasion d'échanges sur les problèmes de sécurité dans les quartiers. Vous trouverez les comptes-rendus complets sur les panneaux d'affichage, sur le site Internet et à l'accueil de la mairie.

Attention : comme il est précisé dans les règlements intérieurs de chaque Conseil de quartier, ces réunions sont publiques. Mais les auditeurs n'ont pas la possibilité de prendre la parole en cours de séance.

Pour toute question ou remarque éventuelle qu'ils voudraient exprimer, les habitants devront les faire connaître au Co Vice-Président habitant, directement ou via les membres du conseil de quartier, préalablement à la réunion. Vous trouverez tous les coordonnées utiles sur le site Internet ou à l'accueil de la mairie.

Prochains Conseils de quartier :

- > 25 novembre : quartier République (lieu à définir)
 - > 1^{er} décembre : quartier Prévert à la maison de quartier des Quincarnelles
 - > 3 décembre : quartier Gare à la maison des associations rue des Frères Moreau
 - > 9 décembre : quartier Bois l'Evêque sous le préau de l'école le Chêne
 - > 15 décembre : quartier Vieux Pays au Foyer résidence les roses rue Chardin.
- Toutes ces réunions débutent à 19h30.

Renseignements : 01 64 13 16 11

EN BREF

Ils ont contribué au fleurissement de la commune !

La remise des prix du concours des jardins et balcons fleuris s'est déroulée le vendredi 23 octobre 2009 à l'hôtel de ville. Le député-maire, Guy Geoffroy a félicité tous les participants pour la qualité florale de leurs jardins et de leurs balcons :

- 1^{er} prix : M. et Mme Etourmy remportent 1 bon d'achat Eaux de Sénart et 1 chèque voyage d'une valeur de 750 euros
- 2^{ème} prix : M. et Mme Durieux remportent 1 bon d'achat Eaux de Sénart et 1 chèque voyage d'une valeur de 550 euros
- 3^{ème} prix : Mme Evelyne Costard remporte 1 bon d'achat Eaux de Sénart et 2 menus Découverte au Restaurant La Mare au Diable d'une valeur de 120 euros.



Un marché de Noël québécois

Le marché de Noël s'installera place du Souvenir, et se déroulera pour la première fois sur deux jours : le 12 décembre de 10h à 19h et le 13 décembre de 10h à 18h. Le Québec sera le fil conducteur de ce marché de Noël avec des produits insolites et inédits. Attention, couvrez vos têtes le marché sera survolé par des rapaces... Tout le programme en détail dans la prochaine édition de *Rencontre*.

Renseignements : 01 64 13 16 11

Vente de calendriers

Attention des ventes "sauvages" de calendriers ont lieu en ce moment sur la ville. Sachez qu'hormis la poste et les pompiers, seul le SIVOM vend officiellement des calendriers intitulés "calendriers des encombrants" et sur lesquels figurent le logo du SIVOM. Le passage des agents du SIVOM aura lieu à partir du mois de novembre. La société des Eaux de Sénart confirme qu'elle ne vend pas de calendrier. Soyez vigilant !

Le beaujolais nouveau arrive

Alors que les premiers grands froids de novembre se profilent, les amateurs de vins se réjouissent. Le 3^e jeudi de novembre annonce en effet la traditionnelle célébration de l'arrivée du Beaujolais Nouveau. Le 21 novembre prochain, retrouvez-le dans la convivialité chez les commerçants du marché rue de Varennes avec plusieurs centaines de bouteilles à gagner. (Attention l'abus d'alcool est dangereux pour la santé !)

Renseignement : 01 64 13 16 11

• Les bonnes surprises de vos commerçants !

Dans le cadre de la Ville en Fête, début septembre, les commerçants de la commune ont organisé une opération "les bonnes surprises de vos commerçants" incluant une dizaine commerciale qui s'est clôturée par une tombola.



PRÈS DE 80 COMMERÇANTS de la ville sédentaires et du marché, se sont mobilisés pour organiser cette opération. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne a également participé à son organisation et à son financement. Ajoutés aux nombreuses promotions proposées par les commerçants pendant cette dizaine, 70 lots étaient à gagner

après tirage au sort pour la tombola. Les gagnants ont reçu leur récompense des mains des commerçants organisateurs, le vendredi 2 octobre à l'Hôtel de Ville en présence du député-maire Guy Geoffroy et du maire-adjoint chargé de la vie commerciale, Cyril Delpuech. Bravo à Louis Pena qui remporte le gros lot : un voyage en République Dominicaine d'une valeur de 1200 euros, à Dominique Denoyelle qui remporte un ordinateur portable d'une valeur de 600 euros et à Fabienne Sohier qui remporte une cafetière Nespresso d'une valeur de 200 euros. Merci également aux commerçants d'avoir soutenu financièrement le criterium cycliste et pour les lots offerts lors de la soirée Casino, événements organisés dans le cadre de la Ville en Fête.

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

En fonction de la nature de leurs activités ou des produits utilisés, un certain nombre d'installations industrielles, commerciales ou agricoles rentrent, au titre de la loi du 19 juillet 1976, dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), eu égard aux risques potentiels qu'elles peuvent générer dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la sécurité. Les ICPE relèvent de la compétence du Préfet.

Qu'est-ce qu'une ICPE ?

Toute exploitation industrielle ou agricole (usines, élevages, entrepôts, carrières, etc) susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée.

IL Y A EN FRANCE ENVIRON 500 000 INSTALLATIONS CLASSÉES, dont 48 000 sont soumises à une autorisation préfectorale préalable (selon un rapport Inspection des installations classées Bilan 2008 / Objectifs 2009 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire). Ces installations sont contrôlées par l'inspection des installations classées. Pour savoir si une installation est soumise à cette réglementation, il faut se référer à la nomenclature qui l'organise autour de deux parties : la première faisant référence aux substances utilisées, la seconde aux activités.

Ces activités concernées sont définies par une nomenclature qui les classe sous le régime de déclaration ou d'autorisation en fonction de la gravité des dangers ou inconvé-

nients qu'elles peuvent présenter (Articles L 511-1 et suivants du Code de l'environnement. Articles R 511-9 et suivants du Code de l'environnement).

La nomenclature eau

Il existe également une nomenclature pour l'eau. Inspirée de la nomenclature ICPE, elle se compose de deux régimes : autorisation et déclaration. Les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) sont ainsi soumis au régime de l'autorisation ou de la déclaration suivant les dangers qu'ils représentent et la gravité de leurs effets sur la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques. Les conditions de mise en service, d'exploitation et de cessation d'activité des ICPE doivent être compatibles avec les objectifs de gestion

La nomenclature générale des ICPE

1^{ère} partie : Les substances :

1100 : Toxiques

1200 : Combustibles

1300 : Explosibles

1400 : Inflammables

1500 : Combustibles

1600 : Corrosives

1700 : Radioactives

1800 : Divers

2^{ème} partie : Les activités :

2100 : Activités agricoles et animaux

2200 : Agroalimentaire

2300 : Textiles, cuirs et peau

2400 : Bois, papier, carton, imprimerie

2500 : Matériaux, minerais, métaux

2600 : Chimie, caoutchouc

2700 : Déchets

2900 : Divers



La déchetterie rue de Varennes est une installation classée.

équilibrée de la ressource en eau.

> L'autorisation de déversement est un acte administratif unilatéral, le plus souvent délivré par le maire qui fixe les critères de qualité de l'eau avant rejet dans le réseau collectif (en concentration et en débit). C'est une obligation pour l'entreprise de détenir cette autorisation en cas de déversement de ses effluents industriels dans le réseau d'assainissement collectif. (Article L 1331-10 du Code de la santé publique). Cette autorisation est indépendante de l'autorisation préfectorale délivrée au titre de la réglementation ICPE dont l'objectif est la protection de l'environnement. Pour la DRIRE, le raccordement au réseau d'assainissement collectif n'est ni un droit ni une obligation pour l'entreprise : les solutions en amont (actions sur les procédés et mise en place de pré traitements) doivent être privilégiées.

Sources sur www.environnement.ccip.fr

Les procédures mises en place ?

En fonction du dépassement de ces seuils, il existe deux régimes : déclaration ou autorisation. Avant sa mise en service, l'installation classée doit accomplir une procédure plus ou moins complexe en fonction de son régime.

Les installations soumises à déclaration (D) ne présentent pas de graves dangers ou inconvénients mais doivent néanmoins respecter des prescriptions générales édictées par le Préfet. Les installations concernées doivent faire l'objet d'un dépôt de **dossier de déclaration**, en Préfecture, par l'exploitant avant la mise en service de l'installation ou bien lors de modification d'installations existantes. *Exemple : l'utilisation de solvants pour le nettoyage à sec et le traitement des textiles est soumise au régime de la déclaration au titre de la rubrique 2345 lorsque la capacité nominale totale des machines présentes dans l'installation est comprise entre 0,5kg et 50kg.*

Les installations soumises à déclaration avec contrôle périodique (DC)

Les exploitants doivent faire procéder à un **contrôle** de leur établissement tous les cinq ans, leur permettant d'assurer que leurs installations fonctionnent dans les conditions requises par la réglementation et de prendre, le cas échéant, les mesures correctrices nécessaires.



Les stations de lavage sont des installations classées.

Les ICPE soumises à enregistrement ou classe E

L'ordonnance du 11 juin 2009 a mis en place un nouveau régime d'autorisation simplifiée dit d'enregistrement au sein du régime des ICPE. Cette nouvelle procédure a pour objet d'instaurer un régime intermédiaire entre les régimes de déclaration et d'autorisation.

Seront soumises à enregistrement, les installations qui présentent des dangers

ou inconvénients graves pour les intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du Code de l'environnement, lorsque ces dangers et inconvénients peuvent, en principe, eu égard aux caractéristiques des installations et de leur impact potentiel, être prévenus par le respect de prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées (Ordonnance n°2009-663 du 11 juin 2009 relative à l'enregistrement de certaines installations classées pour la protection de l'environnement, JO du 12 juin 2009. Article L 512-7 du Code de l'environnement). *La procédure devrait concerner 20% des installations aujourd'hui soumises à autorisation a priori dans les secteurs de la transformation de matériaux (broyage, matériel vibrant, enrobage, etc), de la logistique (entrepôt, station-service, réfrigération, blanchisserie, etc), le travail mécanique des métaux, bois, plastiques et les éco-entreprises (valorisation des déchets non dangereux, tri de déchets d'équipement électrique électronique (DEEE), déchèteries, etc).*

Les ICPE soumises à autorisation ou classe A

Les installations qui présentent des dangers importants ou des inconvénients pour l'environnement, sont soumises à autorisation préfectorale. L'autorisation n'est alors délivrée que si les dangers et inconvénients peuvent être prévenus par des mesures spécifiées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation. *Exemple : certaines installations de réfrigération ou de compression peuvent être soumises au régime de l'autorisation ICPE.* (Articles L 512-1 à L 512-7 du Code de l'environnement. Articles R 512-2 et suivants du Code de l'environnement).

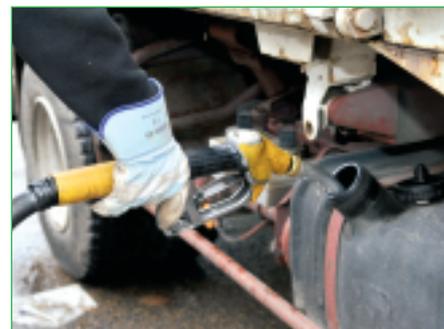
Les ICPE soumises à autorisation et servitude d'utilité publique ou "Seveso"

Lorsque des demandes d'autorisation concernent une ICPE à implanter sur un site nouveau et susceptible de créer, par danger d'explosion ou d'émanation de produits nocifs, des risques très impor-

Quelques chiffres en Ile de France

En 2007, la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'Environnement) et le STIIC (Service Technique Interdépartemental d'Inspection des Installations Classées) d'Ile de France ont géré 4 345 installations classées, dont 33 soumises au régime SEVESO seuil haut, 56 au régime SEVESO seuil bas, et 247 soumises à la directive IPPC (relative à la prévention et à la réduction de la pollution). Ces services ont réalisé 1 952 inspections et 355 contrôles inopinés des rejets dans l'eau et l'air, avec pour résultat 337 mises en demeure, 146 procès verbaux et 43 sanctions administratives. Source : DRIRE Ile de France et STIIC – 2007

tants pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement, des servitudes d'utilité publique peuvent être instituées. Ces dispositions sont également applicables en raison des risques supplémentaires créés par une installation nouvelle sur un site existant ou par la modification d'une installation existante, nécessitant la délivrance d'une nouvelle autorisation. (Article L 512-8 à L 512-12 du Code de l'environnement. Articles R 515-24 à R 515-31 du Code de l'environnement).



Les stations service sont des installations classées.

Les phases de la procédure administrative

Les demandes relatives aux Installations classées pour la protection de l'environnement sont très encadrées. La procédure pour l'autorisation est plus complexe que la déclaration, plus longue (au minimum 8 mois), et comprend notamment une enquête publique.

Le dossier de demande d'autorisation doit être adressé au préfet. Lorsque le dossier est complet, le préfet le communique dans les deux mois au président du

tribunal administratif en lui indiquant les dates qu'il se propose de retenir pour l'ouverture et la clôture de l'enquête. Il en informe simultanément le demandeur. (Article R 512-14 du Code de l'environnement.) Parmi les documents à fournir dans le cadre de la procédure d'autorisation, on trouve notamment :

> l'étude d'impact qui a pour but de rechercher l'incidence d'un projet sur son environnement, d'informer le public et l'inspecteur des ICPE sur les conséquences attendues du fonctionnement de l'installation et sur les moyens envisagés pour limiter les nuisances et les inconvénients.

> l'étude de dangers qui expose les risques que peut présenter l'installation en cas d'accident (que la cause soit interne ou externe) en présentant les différents scénarii susceptibles d'intervenir. Cette étude donne lieu à une analyse de ris-

ques qui prend en compte, la probabilité d'occurrence, la cinétique, et la gravité des accidents potentiels.

Un commissaire enquêteur est ensuite désigné par le président du tribunal administratif. Il a pour rôle de recueillir les avis du public, de rédiger un rapport d'enquête et de donner son avis favorable ou non sur le projet. (Article R 512-14 du Code de l'environnement.) L'avis d'enquête publique doit être affiché, aux frais du demandeur et par les soins du maire, au moins 15 jours avant le début de l'enquête publique en mairie et dans le voisinage de l'installation concernée. Le périmètre d'affichage comprend l'ensemble des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source. Un affichage trop restreint est un motif d'annulation de l'autorisation. Parallèlement, les com-

munes concernées sont invitées à remettre un avis, favorable ou non, par délibération du Conseil Municipal. Ce dernier est par ailleurs destinataire des conclusions du commissaire enquêteur et de l'arrêté final de la Préfecture. L'enquête publique, dont la durée est d'un mois, est ouverte par arrêté, qui précise l'objet et la date de l'enquête. À la fin de l'enquête publique, le demandeur est convoqué par le commissaire enquêteur, qui lui communique le procès verbal. Le dossier d'enquête est alors envoyé au préfet. (Article R 512-15 du Code de l'environnement.) L'avis du (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) CODERST est ensuite rendu. Le préfet rédige alors un arrêté d'autorisation ou un arrêté motivé de rejet de la demande.

Contrôles et sanctions des ICPE

Les ICPE concernent donc aussi bien des petites structures de type pressing ou garage que de grandes entreprises de logistique... Il est important pour l'entreprise de s'assurer de sa conformité avec la législation des ICPE. La découverte, par les services préfectoraux, d'une situation de non conformité à la réglementation entraînera des sanctions administratives et/ou pénales qui peuvent aller jusqu'à l'arrêt de l'activité de l'établissement. Quelles sont alors ces sanctions ?

Le contrôle des installations classées est effectué par des inspecteurs des ICPE, par des laboratoires et organismes agréés, par l'exploitant de l'ICPE dans le cadre de l'auto surveillance, et pour les ICPE soumises au régime DC (déclaration et contrôle périodique) tous les cinq ans par un organisme agréé. Les contrôles se font sous la forme de visites inopinées.

La police des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) relève de la compétence du Préfet par l'intermédiaire des services de l'Etat. Les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) sont chargées de la coordination de l'inspection des installations classées pour les départements. Leur mission principale est le contrôle des activités industrielles susceptibles d'avoir des impacts afin de protéger et de préserver l'environnement, les personnes et la santé publique. Lorsque les installations ne sont pas classées car inférieures aux seuils, la police et le contrôle relève en

revanche de la compétence du maire.

Les sanctions

En présence de non-conformités, l'inspecteur des installations classées dispose de deux types de sanctions :

> des sanctions administratives : elles s'appliquent suite à une mise en demeure de l'inspection des ICPE. Si l'exploitant n'obtempère pas, le Préfet peut suspendre l'activité et obliger l'exploitant à réaliser les travaux nécessaires pour la mise en conformité.

> des sanctions pénales : les infractions sont constatées par l'inspecteur des ICPE ou par un officier de police judiciaire et sont sanctionnées par des amendes à partir de 1 500 euros (beaucoup plus en cas de récidive) et des peines d'emprisonnement.

Exemple : En région Ile de France, en 2008, le préfet a pris 347 arrêtés de mise en demeure, a engagé 74 sanctions administratives et le service d'inspection des installations classées a dressé 157 procès verbaux.

(Source : STIIC - 2008)

Contrôles des pressings

À la demande de la Direction Générale de la Prévention et des Risques, des mesures ont été réalisées par l'INERIS dans des immeubles abritant des pressings. Elles ont montré la possibilité de contamination par le perchloréthylène des appartements situés au-dessus du pressing.

Cette situation a conduit à lancer en octobre 2008 une campagne de contrôles des pressings, par l'inspection des installations classées, afin de vérifier la conformité des installations avec la réglementation. Pour améliorer la situation de ces installations un plan d'actions a été élaboré conjointement entre le ministère du développement durable et les syndicats représentant la profession.



● La semaine bleue

Une programmation festive, des seniors heureux de se retrouver voici le retour en images de la semaine bleue...



Le 19 octobre la Semaine Bleue était officiellement ouverte par le député-maire, Guy Geoffroy, avec la projection du film *Le Petit Nicolas* de Laurent Tirard. Les 20 et 22 octobre, des visites du Musée Grévin à Paris et du Musée des prisons à Fontainebleau ont enchanté les participants.



Le 21 octobre, la Cie Tout à trac jouait pour la première fois la pièce *Le noir te va si bien* de Jean Marsan



Le 23 octobre, après avoir honoré la doyenne de la commune Madame Rousseau, l'après-midi s'est poursuivie...



... par des épreuves et un thé dansant et par l'hommage...



... au doyen André Valton (assis). Renée Peneau et Jean Dutertre, élus Madame et Monsieur Seniors 2009

● Sortie de fin d'année

LES SENIORS VONT SE RENDRE PROCHAINEMENT CHEZ NIKITA, le lundi 7 décembre 2009. Il y a plus de 80 ans naissait ce cabaret russe dans la capitale. Violons, gui-



tares ou autres accordéons rythment ce ballet-théâtre. De la Russie à l'Ukraine, en

passant par la Moldavie et le Caucase, les chants et danses populaires russes et tziganes alternent entre dynamisme et acrobaties. A la fin du repas en repartant pour Combs-la-Ville un petit tour dans Paris illuminé va ravir bon nombre d'entre vous.

Le tarif est de 55 euros par personne, le départ de la Résidence les Roses est prévu à 10h30 et de la Coupole à 10h45. Le retour est prévu vers 19h30.

Inscriptions au service Seniors : 01 64 13 45 28 à partir du lundi 2 novembre (attention le nombre de places est limité).

EN BREF



Seniors au volant

Dans le cadre de la campagne prévention routière, la Police municipale de Combs-la-Ville vous invite à participer à une réunion d'information le lundi 30 novembre 2009, de 14h à 16h30 dans le but de réactualiser vos connaissances sur le Code de la Route. Un bulletin d'inscription est disponible en mairie ou à la Police Municipale. Le lieu de la formation sera précisé par courrier.

Renseignement : 01 60 60 13 00

Un dimanche savoureux couleur Brésil...

Les résidents de la maison du Grand Chêne ont participé au dimanche savoureux, qui a eu lieu dans toute la France - le 4 octobre 2009. Le Brésil avait été retenu comme thème principal. On pouvait donc trouver sur le buffet dressé pour l'occasion, quelques spécialités du pays telles que le Pinacolada en apéritif, des salpicões divers (salades) en plat un poulet de Bahia et en dessert le quindim de yaya. L'animation avait été confiée au groupe Artsantana accompagné de magnifiques danseuses.



Thé dansant

Le prochain thé dansant organisé par le service Seniors aura lieu le mardi 10 novembre 2009 à la salle André Malraux à partir de 14h30 toujours en présence d'un taxi boy. Tarifs 2009 : Combs-la-Villais : 7,10 euros et extérieurs : 12,50 euros.

Renseignement : 01 64 13 45 20 / 28

Combs-la-Ville commémore le 91^{ème} anniversaire de l'Armistice

Date obscure et énigmatique pour un nombre malheureusement croissant d'entre nous, le 11 novembre est la date de la célébration de la signature de la fin des combats en 1918. Comment oublier cette boucherie sans nom qui a marqué le siècle dernier ? Entretenir le souvenir est primordial. Pour commémorer l'évènement, les élus de Combs-la-Ville et les associations d'Anciens Combattants se rendront dès 9h à l'église Saint-Vincent pour une messe puis au carré militaire et enfin au pied du Monument aux Morts pour se recueillir et déposer des gerbes de fleurs. À 11h30 aura lieu à l'hôtel de ville, le vernissage de l'exposition *Mémoires d'Algérie* mise en place du 11 au 28 novembre par la Maison du Combattant et du Citoyen. Combs-la-Ville accueillera le congrès départemental de la FNACA le dimanche 15 novembre 2009 à la Coupole. Une cérémonie aura lieu à 12h place du Souvenir.

● Grippe A : la vaccination

Combs-la-Ville sera centre de vaccination pour les communes du canton : Lieusaint, Réau, Moissy-Cramayel et Combs-la-Ville.

EN BREF

Mon premier livre...

Dans le cadre de l'opération "Mon premier livre" (née de l'arrêt de l'opération nationale Lire en Fête), le député-maire Guy Geoffroy et le maire-adjoint chargé des affaires scolaires, Françoise Savy, ont offert le livre *Ne t'inquiète pas petit ours* de Greg Foley aux enfants de première année de maternelle (ici à l'école les Quincarnelles) le 8 octobre. Les élèves de CP recevront eux aussi un livre : *Une amitié difficile* de Jean-Côme Noguès le 5 novembre 2009.



Calcul du quotient familial

Du 12 novembre au 19 décembre 2009 des permanences auront lieu au service régie municipale de la mairie pour vous permettre d'établir votre carte de quotient familial pour l'année 2010. Ce document est indispensable pour l'envoi de la facturation. La fiche de détermination du quotient familial 2010 sera distribuée à l'ensemble des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la ville. Vous devez la remplir et vous munir de votre avis d'imposition 2009, avis de notification CAF, des Assedic... ou envoyer directement une copie de ces documents au service régie municipale, à l'Hôtel de ville.

Renseignements : 01 64 13 16 46/47/48

Pour les droits des enfants

Le 20 novembre sera la date de célébration des 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Pour l'occasion et en tant que "Ville amie des enfants", Combs-la-Ville, proposera une journée particulière aux enfants des centres de loisirs et de Trait d'Union le 18 novembre. Une magnifique collaboration s'est engagée avec des enfants du conservatoire du Val d'Yerres (Brunoy) qui viendront danser sur des thèmes issus de la Convention et sélectionnés par les enfants de Combs-la-Ville qui ont également travaillé sur les décors du spectacle. Une quarantaine d'enfants sur scène et environ 200 petits spectateurs seront présents dans la salle. Une exposition sera également proposée pour l'occasion par l'UNICEF à la Coupole.



GRIPPE

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION

 **LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**
AVEC DU SAVON OU UTILISEZ UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE

 **LORSQUE VOUS ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ, COUVREZ-VOUS LA BOUCHE ET LE NEZ AVEC VOTRE MANCHE**
OU UN MOUCHOIR À USAGE UNIQUE

 **EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPaux, APPELÉZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT**
CONTACTEZ LE 15 UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE

POUR TOUTE INFORMATION
0 825 302 302
(0,15 euro/min depuis un poste fixe)
www.pandemie-grippale.gouv.fr

Les gestes de chacun font la santé de tous



Comme vous l'avez sûrement entendu à la télévision, la grippe A semble marquer le pas et actuellement, nous ne sommes toujours pas entrés officiellement en phase pandémique. Les mesures d'hygiène préventives sont toujours d'actualité et il convient de maintenir notre vigilance car une prochaine vague de contagion semble être attendue par les autorités sanitaires.

Combs-la-Ville : centre de vaccination

La commune de Combs-la-Ville a natu-

rellement répondu présente à la sollicitation des autorités sanitaires pour mettre en place un centre de vaccination contre la grippe A. La demande a été effectuée début septembre ce qui a permis de se préparer et d'envisager sereinement la mise en place de ce centre. Il sera situé dans l'ancienne mairie (Château des Marronniers), place du Général De Gaulle. C'est la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) qui invitera les personnes à se rendre au centre de vaccination. Ce n'est pas la peine de vous y présenter spontanément, si vous n'avez pas le "bon d'entrée" envoyé par la CNAM, vous ne pourrez pas être reçu. La première ouverture du centre aura lieu le vendredi 13 novembre de 12h à 20h et le samedi 14 novembre de 8h à 12h et de 14h à 18h. L'ensemble des équipes médicales est constitué par des personnels spécialisés de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) ou du monde libéral. La commune contribue à l'organisation administrative du centre selon les indications des autorités préfectorales et sanitaires. Bien entendu, vous serez tenu informé des différentes évolutions au fur et à mesure par voie d'affichage ou sur le site Internet www.combs-la-ville.fr

Pour en savoir plus vous pouvez toujours consulter le site officiel www.pandemie-grippale.gouv.fr

Conseil communal des ados

Suite au départ de la personne qui devait animer la mise en place du Conseil Communal des Ados, celle-ci a pris un peu de retard.

Les jeunes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, habitants Combs-la-Ville et scolarisés au collège les Aulnes, au collège les Cités Unies ou dans des établissements extérieurs à Combs-la-Ville, auront ainsi plus de temps pour poser leur candidature !

Pour en savoir plus sur le Conseil Communal des Ados cf. *Rencontre* n° 101 (p.11) ou www.combs-la-ville.fr ou service Jeunesse au 01 60 34 27 56.

Les jeunes et leurs parents seront informés, par l'intermédiaire des collèges et par le journal *Rencontre*, du nouveau calendrier mis en place suite à ce petit retard.

Journée mondiale de lutte contre le SIDA

Du 30 novembre au 4 décembre 2009, le Bureau Information Jeunesse (BIJ) sera présent dans les collèges de la ville et au lycée Galilée. Au programme : des vidéo-débats, des distributions de plaquettes d'information, distribution de préservatifs au lycée, des jeux avec des supports tel un mur d'expression... Durant tout le mois de décembre vous pourrez visiter au BIJ une exposition d'un photographe belge intitulée vivre ensemble, un autre regard sur les séropositifs.

Renseignements : Bureau Information Jeunesse, avenue de la République.
Tél. : 01 60 60 96 60 ou www.clic-la-ville.fr

● Histoire de jouer...

Violette Frimerman exerçant désormais ses compétences au service des Seniors, c'est Solange Morin qui est la nouvelle référente de la ludothèque de la commune. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2009. Nous l'avons rencontrée.

RENCONTRE : POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER ET EXPLIQUER VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL ?

Solange Morin : tout d'abord, je suis une maman comme beaucoup de femmes. J'ai ensuite intégré la fonction publique territoriale et rapidement j'ai entrepris la formation de ludothécaire. Je viens de Courcouronnes (91), j'occupais le poste de coordinatrice des deux ludothèques de la ville. Durant ma formation en 2001/2002, j'ai eu l'occasion de faire mon stage à la ludothèque de Combs-la-Ville. J'ai été séduite par la structure dans le secteur social et comme je souhaitais me rapprocher, le poste étant libre, j'ai saisi l'opportunité.

RENCONTRE : QU'ATTEND-ON D'UNE LUDOTHÈQUE EN GÉNÉRAL ?

Solange Morin : il faut saisir l'intérêt de

l'outil jeu, c'est une source d'échanges et de convivialité. Le jeu est une activité physique et mentale qui n'a d'autre but que de procurer du plaisir. La ludothèque propose plus de 2000 jeux, le public vient jouer, emprunter et participer à différentes animations.

RENCONTRE : QUEL PUBLIC EST ACCUEILLI DANS UNE LUDOTHÈQUE ?

Solange Morin : on y retrouve petits et grands. Les gens peuvent y venir en famille ou en groupe. On travaille également avec les écoles et les assistantes maternelles de la ville. D'ailleurs je souhaite à court terme avec l'équipe, améliorer l'accueil de la petite enfance.

RENCONTRE : QUEL VA ÊTRE VOTRE RÔLE AU SEIN DE LA LUDOTHÈQUE

Solange Morin : mon rôle consiste à

accueillir, orienter et conseiller le visiteur. J'anime aussi la structure et l'équipe.

RENCONTRE : QUELLES SONT LES PREMIÈRES ANIMATIONS ENVISAGÉES ?

Solange Morin : j'arrive au bon moment puisque va commencer le 30 novembre la semaine du jeu. Elle a pour thème les jeux venus des cinq continents. Je prends bien sûr l'action en cours de route...



Renseignements : 01 60 60 25 44

● Un dispositif innovant au sein du commissariat de Moissy-Cramayel

L'installation d'une intervenante sociale au commissariat de police de Moissy-Cramayel depuis le 1^{er} septembre permet l'accompagnement des mineurs délinquants pour mieux lutter contre la récidive.



SANDRA MOLLO, ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE est salariée de l'association Espoir dont l'action est tournée vers les jeunes en danger, les familles en grande difficulté et les majeurs défavorisés. Elle occupe le poste d'intervenante sociale au commis-

sariat de Moissy-Cramayel. Sa mission principale : éviter la réitération des délits par les mineurs primo-délinquants. C'est une première sur le territoire car jusqu'à présent les intervenants sociaux dans les commissariats (une centaine environ en France) s'adressaient uniquement aux victimes. Cependant, Sandra Mollo est amenée dans son action quotidienne à recevoir et orienter les victimes vers le droit commun. Quand il y a interpellation, la proposition est faite au mineur et à sa famille de rencontrer l'intervante sociale. *"Lors de ces entretiens avec l'enfant et ses parents on peut détecter des situations sociales préoccupantes. On pense souvent que les parents sont démissionnaires, alors qu'ils sont per-*

due et désorientés devant tel ou tel acte délictueux commis par leur enfant" déclare Sandra Mollo. Son intervention ne s'inscrit pas dans la durée, cependant elle tente de mettre en place des relais vers les services sociaux du conseil général de Seine-et-Marne, les différents services judiciaires et les associations sociales afin de garantir une continuité de la prise en charge des personnes accueillies. Elle travaille en concertation avec les autres travailleurs sociaux du département pour enclencher un éventuel accompagnement social. Depuis son arrivée, Sandra Mollo a reçu plus de cinquante personnes.

● Pour que chacun trouve sa place !

Les difficultés de stationnement s'exacerbent dans notre ville comme dans la plupart des communes urbaines. La tendance générale est à l'appropriation du domaine public. Pourtant celui-ci appartient à tous et ne peut être privatisé.

PLUSIEURS CAUSES : le nombre de véhicules par foyer a considérablement augmenté alors que l'espace public est globalement resté le même. Dans les immeubles collectifs HLM, la location d'une place de parking ne va plus de pair avec l'attribution d'un logement et est facultative (loi SRU). Les parkings souterrains sont pour certains peu sûrs. De nombreux habitants de maisons individuelles n'utilisent plus leur garage pour leur véhicule. La tendance générale est ainsi, à l'appropriation du domaine public alors qu'il appartient à tous et ne peut être privatisé.

Quelques règles

Il semble nécessaire de rappeler quelques règles de base qui ne sont pas de création locale mais relèvent ou découlent directement du Code de la Route qui s'impose à tous les citoyens (cf. encart).

Les règles de base

- > Le domaine public n'appartient pas aux riverains. Aucun habitant ne peut revendiquer un quelconque droit de stationner devant chez lui.
- > Le stationnement devant les bateaux est interdit pour tous y compris pour le riverain concerné.
- > Le stationnement sur les trottoirs (total ou partiel) est interdit (sauf aménagements adaptés et réglementation particulière). Les trottoirs appartiennent aux piétons et leur libre circulation doit être assurée pour toute catégorie d'usagers (personnes âgées circulant difficilement, poussettes, personnes handicapées en fauteuil...).
- > Les stationnements gênants (trottoirs, passages piétons, arrêts de bus, piste cyclable, accès des parkings, places handicapés, à proximité des feux ou panneaux, aux intersections, dans les virages et ronds-points...), en application directe du Code de la Route, sont forcément susceptibles de verbalisations.

Les cas de stationnement

Les habitants ignorent souvent sous quel régime de stationnement est régie la rue dans laquelle ils résident. Les réglementations municipales instaurent, dans le cadre strict du Code de la Route, des dispositions adaptées au contexte local. Il existe cinq cas :

- > Les voies ou tronçons de voies où le stationnement est interdit (signalés par panneau – ou par marquage jaune au sol). L'interdiction s'applique du panneau jusqu'à la prochaine intersection.

- > Les voies en stationnement unilatéral alterné concernent une majorité de rues de la commune : du 1^{er} au 15 du mois, stationnement côté impair et du 16 au 31, du côté pair. La signalisation est placée aux entrées de ville et s'applique à toutes les rues ne disposant pas d'une réglementation différente alors bien visible par panneaux ou marquages.

- > Dans les voies en stationnement matérialisé au sol soit d'un seul côté de la rue, soit en alternance d'un côté et de l'autre, le stationnement hors des places marquées au sol est interdit.

- > Les voies en zone bleue, identifiées par panneaux, disposent parfois d'un marquage bleu au sol (non obligatoire). Le stationnement y est gratuit mais limité à 1h30. La mise en place d'un disque de stationnement est obligatoire pour marquer l'heure d'arrivée. La zone bleue est destinée à imposer une rotation des véhicules en stationnement de façon à éviter les véhicules ventouse qui stationneraient à la journée et monopoliseraient l'espace public au détriment de tous les autres usagers. À Combs-la-Ville, elle est instaurée dans les rues proches de la gare ainsi que dans les secteurs commerçants disposant d'un nombre de places limité.

- > Le stationnement payant permet aux communes urbaines de limiter la durée de stationnement en la modulant selon les secteurs. Un stationnement peut être réduit dans le temps dans une zone commerciale à forte rotation et possible à la journée sur une zone résidentielle.

Combattre une idée reçue...

La mise en place de dispositions particulières pour les riverains n'est possible qu'en zone de stationnement payant. Il est tout à fait illégal de fournir des macarons aux riverains d'une voie en zone bleue car cela revient à privatiser le domaine public. Les quelques communes qui appliquent cette disposition sont dans l'illégalité et risquent l'annulation des verbalisations dans le secteur concerné en vertu de l'égalité des citoyens devant la loi. Elles mettent égale-



ment leur police municipale en contradiction avec la déontologie qu'elle doit respecter en lui imposant de verbaliser sélectivement.

Missions de la police municipale

Toujours critiquée pour ce qu'elle fait, autant que pour ce qu'elle devrait faire et qu'elle

n'a pas fait..., notre police municipale ne doit pas devenir le bouc émissaire d'une dérive sociétale qui place la voiture au centre de tous les mécontentements, dont elle porte la lourde charge de faire respecter les règles communes. Les policiers municipaux sont recrutés par le Maire et rémunérés par la commune, mais ils sont placés sous la triple autorité du Procureur de la République, du Préfet du Département qui leur accordent leur agrément (indispensable pour exercer le rôle de policier) et du Maire en ce qui concerne les arrêtés municipaux et le bon déroulement de la vie locale (salubrité, tranquillité, commodité de passage), c'est ce que l'on appelle les « pouvoirs de police » du Maire. Lorsqu'ils établissent des rapports de constatations, procès-verbaux, rapports de contraventions, verbalisations, ils agissent toujours au nom de l'Etat, sous le contrôle direct du Commissaire et du Procureur de la République. Leur déontologie ne les autorise pas à fermer volontairement les yeux sur certaines infractions, à effectuer des avertissements préalables à la verbalisation, ni à verbaliser sélectivement. Leur mode de recrutement, draconien aujourd'hui puisqu'un concours et une formation de six mois sont obligatoires, permet de garantir que tous les agents recrutés sont capables de faire preuve de discernement dans la gestion de situations toujours particulières ou délicates. Bien entendu, la perfection n'existe pas et comme tout un chacun ils ne peuvent être présents partout. Ils veillent néanmoins à répondre à toutes les sollicitations des Combs-la-Villais car ils constituent un service proche et à l'écoute des habitants. Moralité : l'intérêt particulier ne peut primer car il s'oppose bien souvent à l'intérêt général.

● La Semaine de la Solidarité Internationale

Du 16 au 20 novembre 2009 découvrons d'autres pays, d'autres cultures et faisons preuve d'un peu de solidarité !

TRAIT D'UNION CONTINUE SA "TOURNÉE" des villes jumelées en mettant Oswestry (et l'Angleterre) à l'honneur pour cette semaine de la solidarité internationale. Différentes animations culinaires et culturelles seront proposées à Trait d'Union du 16 au 20 novembre 2009 :

- > une exposition sur la Grande-Bretagne
- > un atelier de chants anglais pour les enfants du soutien scolaire primaire
- > le mardi 17 novembre de 9h à 11h et de 14h à 16h : deux ateliers cuisine adultes pour la préparation de la soirée britannique qui démarrera à 19h30.
- > le mercredi 18 novembre les enfants des ateliers cuisineront des plats anglais.

Des lunettes pour la Mauritanie

En parallèle, l'Association Combs Mauritanie Coopération, dans le cadre de

la Semaine de la Solidarité internationale, vous propose de déposer les lunettes que vous n'utilisez plus, dans des boîtes mises à votre disposition à l'entrée des structures publiques de la ville : Mairie, Trait d'Union, BIJ, centres de loisirs Chêne et Soleil... du 14 au 28 novembre. Merci pour vos dons qui profiteront aux habitants de R'Kyz, ville mauritanienne avec laquelle Combs-la-Ville entretient des relations de coopération depuis plus de vingt ans. Vous pouvez joindre l'association par téléphone auprès de son nouveau président, Alain Fréjus 01 64 88 80 09, envoyer un courriel sur combsmauritaniecooperation@yahoo.fr, ou prendre rendez-vous en mairie avec Danielle Redstone, conseillère municipale déléguée aux Echanges internationaux.

Renseignements : 01 60 60 92 44

● Semaine du jeu : voyage autour des cinq continents

La Semaine du jeu se déroulera du lundi 30 novembre au samedi 5 décembre 2009 avec pour ambition la découverte de jeux du monde.



La ludothèque MilJeux et la halte-jeux proposent du 30 novembre au 5 décembre 2009, de découvrir les jeux traditionnels des cinq continents à la salle Malraux. Les enfants des écoles, des centres

de loisirs, des structures de la petite enfance et ceux de Trait d'Union seront accueillis à la salle A. Malraux du mardi 1^{er} au vendredi 4 décembre 2009.

Le samedi 5 décembre de 10h30 à 20h c'est l'ouverture au public de la semaine du jeu. Différents espaces seront aménagés pour les petits, les grands enfants et les adultes. Des grands classiques – jeux de cartes, échecs, scrabbles - aux plus exotiques - awalé, pinata, Himalayou, dames chinoises, Abalone, Kapla..., ces "80 jeux" vous feront voyager autour du monde en

une semaine. L'Espace Pré-Ados installera un mini-kart. Un village du monde sera installé pour accueillir les petits et leur faire découvrir des jeux inédits. À la médiathèque vous trouverez différents ouvrages sur les jeux ainsi qu'une exposition sur le jeu de l'awalé. Le conservatoire propose quant à lui une audition thématique sur le jeu avec des compositeurs de différents pays le mercredi 2 décembre 2009 à 18h30.

Semaine ludique... et solidaire

L'association kaloumba proposera des jeux du monde fabriqués avec des matériaux recyclés. Cette association reverse une partie de ses prestations au profit d'un projet humanitaire. Vous pourrez également visiter dans la salle des fêtes, un planétarium dont l'entrée de 1 euro sera reversée au Téléthron.

Renseignements : 01 60 60 25 44

EN BREF

Elle a bon goût la pomme de terre !

Organisée cette année sur le thème de la pomme de terre, la semaine du goût a donné lieu, entre autres, au centre d'activités sociales Trait d'Union, à un concours de soupes mémorables... et dont voici les gagnants :

1^{ère} Isabelle Candusso pour sa «Candussoupe »

2^{ème} Bernard Constant pour sa soupe pommes de terre / pistou

3^{ème} Fatiha Mimouni pour sa soupe marocaine.

Et pour ne pas en perdre une goutte voici la recette de la soupe gagnante : la Candussoupe : 500 g de carottes, 250g de pomme de terre, 250g de potimarron, 1/2 gousse d'ail, 1/2 oignon, 60g beurre, 1dl de bouillon de poule, sel, noix de muscade moulue, 1 cuill. à soupe de crème fraîche. Régalez-vous !



le jury présidé par Marie-Martine Salles, 1er adjoint, a consciencieusement goûté 11 soupes pour sélectionner les trois gagnants !

Être parent à l'ère du numérique

Une conférence débat ayant pour thème : "être parent à l'ère du numérique", aura lieu le mardi 24 novembre 2009 à Trait d'Union. M. Gérard de l'UNAF viendra animer le débat qui débutera à 20h et sera présenté par la référente familles, la responsable prévention coordinatrice de la réussite éducative et l'association "Le temps des Parents".

Renseignements auprès de la référente familles au 01 60 60 64 69



La référente familles de Trait d'Union organise une session « Accueil du nouveau né » du 9 novembre au 14 décembre 2009 tous les lundis de 9h à 11h15.

Ces rencontres sont l'occasion, pour les mamans enceintes, de préparer l'arrivée de bébé autour d'activités manuelles (réalisation d'une couverture pour bébé, album photos, recettes de compotes, berçuses...). Participation : 1 euro pour l'ensemble des séances.

Renseignements et inscriptions auprès de la référente familles au 01 60 60 64 69

● Rendez-vous aux Semaines du Conte

Les Rendez-Vous de la Fresnaye accueillent les Semaines du Conte le 22 novembre : conte musical pour enfants "Bille de Gum" de Bévinda.



CONTE MUSICAL ÉCRIT ET CHANTÉ PAR BÉVINDA composé par Gilles Clément. Dans « Billes de Gum », Aglaë nous plonge dans ses souvenirs et redevient l'enfant de six ans qu'elle était. Elle côtoie ses rêves, ses peurs, ses méfiances, ses

passions et les personnages de son enfance : Loulou Berlou, Kali le magicien, la Fée grandiloquente, la fleur Héliopoulos. Au cours de ce parcours quasi initiatique, Aglaë reçoit une leçon de vie et en découvre sa magie et ses mystères.

Au Château de la Fresnaye, le dimanche 22 novembre 2009 à 15h pour un public familial.
Tarif : bleu. Réservation conseillée au 01 60 34 27 59 / 63

● Les Semaines du conte

Si vous aimez les contes, ce mois de novembre est le vôtre...

CA VA ENCORE FAIRE DES HISTOIRES... On dit même qu'il y en aurait pour toutes les oreilles ! Alors n'oubliez pas ! Vite à vos agendas, pour ne pas perdre une miette des Semaines du conte édition 2009.



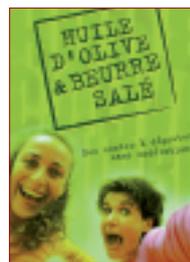
> **Master Class avec Michel Hindenoch**, pour adultes, professionnels et amateurs avertis. Chaque stagiaire viendra avec une histoire (ou extrait), de dix

minutes maximum, choisie parmi celles qu'il aimerait approfondir. Le programme pédagogique : la construction des images mentales, les attitudes physiques et psychologiques qui en favorisent l'apparition, les moyens de les lier entre elles et de les rappeler à notre mémoire. Les exercices porteront sur la visualisation, la mémorisation des images et leur traduction littéraire. Nous aborderons enfin la question du regard à l'auditoire, et les conditions matérielles souhaitables pour faire d'une conterie un moment de partage véritable. Dans un deuxième temps, ces techniques seront appliquées au répertoire des stagiaires.

Le samedi 28 novembre 2009 à la mai-

son de quartier le Soleil de 10h à 13h et de 14h30 à 18h30. Inscriptions obligatoire avant le 13 novembre.

> **Huile d'Olive et Beurre Salé avec**



Fabienne Morel et Deborah Di Gillio, Prenez une italienne pétillante et une Bretonne envoûtante... vous pensiez connaître Barbe Bleue, la Belle au Bois Dormant et les autres ?

Fabienne Morel et Debora Di Gillio vous emmènent sur les chemins bretons et italiens de ces grands contes de notre enfance.

Le dimanche 29 novembre 2009 à 15h à la Villa Chaussy. Réservation conseillée.

> « **Histoire ODE, un conte à boire** » avec Malika Halbaoui pour un public familial à partir 8 ans. Un chemin de contes où coule en abondance une parole sur l'eau... De ruisseau, en ruissellement de cascade, la modernité franchit le seuil du conte par les portes d'un institut de thal-



EN BREF

Soirées contées à domicile

Un conteur chez vous, pourquoi pas ? Une soirée contée chez vous, des contes dans votre salon, original non ? C'est tout à fait possible ! Imaginez... vous invitez vos voisins pour une soirée dans votre salon, devant votre cheminée, une « veillée » comme autrefois...

Simplement partager du bonheur et de la joie, retrouver vos regards d'enfant et partager avec vos voisins cet instant.

Si vous désirez recevoir une contée à domicile, contacter la direction de l'animation culturelle et festive au 01 60 37 27 63 / 59 ou l'association « Au Fil des Contes » au 06 85 04 93 19

La caravane des contes : Les Samovarines

Françoise Pecchurra est une croqueuse de livres qui restitue dans une langue toute en nuances, les rêves, les saveurs et ses derniers voyages au pays des pages et des mots, qu'elle tisse en histoires douces amères. Il était une fois une toute petite Isba posée sur la grande Taïga comme sur le nez de la Baba Yaga. C'est toute la profondeur de l'âme russe qui sera révélée, se déployant dans l'immensité des paysages de terre et de mer.

Le vendredi 4 décembre 2009 à 20h30. 1^{ère} partie avec les conteurs amateurs 15 minutes. Au Jardin Comédien à Lieusaint pour un public familial à partir de 6 ans
Renseignements 01 60 34 27 59 / 63

Heure du conte à la médiathèque

Animée par l'association « Au fil des Contes » mercredi 18 novembre à 11h pour les enfants de 5 ans et plus. Mercredi 25 novembre à 11h pour les enfants de 3 à 5 ans. Mercredi 2 décembre à 11h pour les enfants de 5 ans et plus. Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles.

Renseignements 01 64 88 61 53

sothérapie où travaille une dénommée Mélanie B... *Ode*, un voyage où elle rencontre, à travers des figures de légendes sur le thème de l'eau, sa propre mémoire... sa propre histoire.

Le dimanche 6 décembre 2009 à 17h au foyer résidence de l'Association des paralysés de France. Réservation conseillée.

Inscriptions auprès de la direction de l'Animation Culturelle et Festive au 01 60 34 27 63 / 59,



RENDEZ-VOUS CONTES!

● Une soirée hautement culturelle

Présentation de la saison culturelle municipale et remise du prix "Un livre, une commune" au cours de la même soirée... un moment de culture intense !



L'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA SOIRÉE par le député-maire Guy Geoffroy et le maire-adjoint chargé de l'Action culturelle, Monique Lafforgue, fut

suivie d'une présentation plus décalée de la saison culturelle par la Compagnie professionnelle de théâtre : le Tricorne. Créées pour l'occasion par Gilles Langlois et interprétées par deux jeunes actrices, six scénettes humoristiques ont permis de présenter la saison culturelle en s'appuyant sur la médiathèque, le conservatoire, les Rendez-Vous de la Fresnaye, les expositions du Château de la Fresnaye ou encore l'Art du conte. D'un seul tenant, ce spectacle était à la

fois drôle et poétique, plein de douceur dans la mise en scène et tout en mouvements liant le passage d'une scène à l'autre avec délicatesse et brio. La salle ravie était comble et le travail proposé par le Tricorne a été salué par tous. Un moment culturel de qualité qui laisse présager une année culturelle tout aussi intense.

Et le prix est attribué à...

Le Magicien de Jean-Marc Souvira, éditions Fleuve Noir, a été élu livre de la commune dans le cadre du Prix "Un livre, une commune" 2009. Et ce n'est pas pour rien ! Ce roman policier passionnant a réellement été plébiscité. Bien écrit, plein de suspens, réaliste et crédible il réunit tous les ingrédients d'un excellent polar, raconté par un auteur de talent qui a du vivre les événements de près pour être aussi crédible...

L'histoire :

Le commissaire Ludovic Mistral vient d'être nommé à la tête de la brigade criminelle au 36 quai des Orfèvres. Il est chargé de l'enquête sur le Magicien, un violeur d'enfants surnommé ainsi car il attire ses victimes avec des tours de magie. L'état se resserre peu à peu autour du criminel qui, en réponse, n'hésitera pas à s'attaquer à la famille du policier. L'auteur était présent pour dédicacer son livre à ses nouveaux fans !



Jean-Marc Souvira (au centre) reçoit le prix "Un livre, une commune" 2009

● Evènements à la médiathèque

Exposition, conte, rencontre vont se succéder à la médiathèque tout au long du mois de novembre.

QUEL QUE SOIT LE MOYEN, la médiathèque vous emmène en voyage au mois de novembre et au soleil en plus !

Exposition du 3 novembre au 26 décembre 2009 : *Le Désert Blanc*.

Patrick Darphin vous invite à travers 30 photographies, à découvrir le grand désert blanc ou désert lybique sur les traces de Théodore Monod, grand explorateur du XX^{ème} siècle. Situé à l'extrémité orientale du Sahara, ce désert de craie et de sable est un des endroits les plus singuliers du globe. Du sable surgissent d'extraordinaires sculptures aux formes aussi étranges que variées : des



formes fantasmagoriques qui laissent libre cours à l'imagination. Pour tout public, l'accès est libre aux horaires d'ouverture.

Conte le samedi 14 novembre 2009

à 15h30 : *C'est le chameau qui me l'a dit*. Le conteur

Mamadou Sall vient nous faire découvrir la Mauritanie dans sa diversité : du désert au fleuve, du fleuve à l'océan, de l'océan à la savane. Dans son spectacle *C'est le Chameau qui me l'a dit*, il propose aux enfants un choix de contes à rire et à réfléchir, contes traditionnels ponctués de chants et de rythmes au djembé, contes où les héros sont souvent des animaux, mais qui ressemblent tellement aux humains tant ils sont sages, tant ils sont idiots. Pour un jeune public, l'accès est libre.



Rencontre le samedi 28 novembre 2009 à 15h30 : *Les Doigts teints*.

Luthiste professionnel autodidacte,

Lakhdar Hanou a appris les techniques du oud et l'enseignement du maqâm lors de voyages au Maghreb et au Moyen Orient. Dans ce répertoire, il interprète librement la traduction du maqâm (codes de la musique orientale) et son parcours créatif aboutit à la synthèse de ses racines complexes (sud de la France, Algérie) et de ses recherches passées. Inspiré par la poésie d'hier et d'aujourd'hui, et attiré par les grands luthistes solistes, le répertoire « les doigts teints » alterne la douce noirceur intime de la mélancolie, la fougue rouge de phrases quasi-flamenco héritées du lien arabo-andalou et la blanche lumière d'un désert embrasé. Pour tout public, l'accès est libre.



Renseignement : 01 64 88 61 53

● Les 4 et 5 décembre relevons les défis du Téléthon

CETTE ANNÉE LE TÉLÉTHON est organisé par le Comité des Fêtes avec le concours de la mairie de Combs-la-Ville et en partenariat avec les associations et les commerçants de la ville. Le leitmotiv de cette édition : relever les défis qui seront organisés au complexe sportif Jacques Cartier et à la piscine. Tout le programme est distribué avec ce numéro de *Rencontre*. À la salle André Malraux, dans le cadre de la Semaine du jeu, des ventes d'objets et des entrées payantes seront reversées au Téléthon et "le chemin du Téléthon" fera le lien entre ces

trois sites. La médiathèque vendra sur son site, des livres d'occasion le 4 décembre de 14h à 19h et le 5 décembre de 10h à 17h30 (ceux qui le souhaitent pourront faire don de livres neufs ou en bon état du 24 au 28 novembre aux horaires d'ouverture de la médiathèque), les boulangers des brioches et les commerçants des sifflets pour le fil rouge. Une soirée Roller Dance sera organisée à partir de 21h au gymnase Cartier. La veille, le 4 décembre, un grand loto aura lieu à l'Hôtel de Ville à 20h.

Bref, mobilisation générale au profit du Téléthon, relevons le défi tous ensemble ! Des enfants comptent sur nous !

Renseignement : comité des fêtes au 06 30 49 85 49

EN BREF

Salon de l'AAPC

Vous pouvez jusqu'au 15 novembre 2009 visiter l'exposition de l'AAPC dédiée à la peinture et la sculpture. Elle présente les oeuvres d'une cinquantaine d'artistes de Seine-et-Marne ainsi que de la région parisienne. Nicole Elkon, peintre, sociétaire du Salon d'Automne et Decollonge, sculpteur, Sociétaire du Salon d'Automne et de la Fondation Taylor en sont les invitées d'honneur. Un salon à ne pas manquer pour découvrir des oeuvres contemplatives, sélectionnées, entre modernité et tradition où dialoguent formes, couleurs et lumières.

Autour de l'exposition : une rencontre avec les artistes du salon d'automne est prévue ainsi que des visites guidées sur demande préalable. Des fiches pédagogiques sont également prévues et disponibles pour les équipes éducatives pour appuyer la visite.

Renseignements : 01 60 34 27 62 / 65

Heure du mercredi

Le mercredi 18 novembre à 18h30 salle Triaviata, l'heure du mercredi permettra à des élèves du conservatoire de se produire en audition. Une occasion d'apprendre à gérer le tract et de montrer à ses proches, les progrès effectués dans la pratique instrumentale. Une chance pour le public de passer un bon moment musical.

Renseignements : 01 64 88 77 00

Cours de culture musicale

Vous voulez créer ou augmenter votre culture musicale ? Venez assister aux cours de Bruno Giner et Eric Fischer.

Ce second rendez-vous aura lieu mercredi 25 novembre à 20h30 salle Orfeo du conservatoire, autour de Carl Philipp Emmanuel Bach et les débuts du classicisme.

Les cours sont gratuits et ouverts à tous.

Renseignements : 01 64 88 77 00

Rencontre contemporaine et Résidence du compositeur François Rossé

Des rencontres contemporaines sont proposées les 26, 27, 28 novembre 2009 prochain avec François Rossé compositeur, Bruno Giner et Eric Fischer salle Triaviata au conservatoire. Les élèves des classes de piano, flûte traversière, saxophone et percussions donneront un concert des oeuvres du compositeur et d'improvisation le 28 novembre à 17h dans cette même salle.

Pour assister aux rencontres et au concert : 01 64 88 77 00

Les Expositions de la Fresnaye

Renseignements :
01 60 34 27 62 / 65
Entrée libre



au Château de la Fresnaye, du mercredi au dimanche de 14h à 18h.

Du 25 novembre au 20 décembre 2009

< AU PAYS DU JOUET

En cette fin d'année, les salles du Château de la Fresnaye se transforment en véritable hotte du Père Noël... Et nous offrent ici une belle rétrospective d'un siècle de jouets.

Les jouets changent, dans leurs formes et les techniques qu'ils mettent en œuvre, mais leur usage est éternel, indispensable et universel. Le jouet est à la fois un objet incontournable qui est lié à l'imaginaire, à la relation au monde et à l'espace, et un objet indispensable car il accompagne l'enfant depuis toujours. L'exposition présentera des jouets parmi lesquels chacun pourra retrouver les compagnons de toujours comme les poupées et les ours en peluche.

Autour de l'exposition

> Ateliers parents - enfants de création de personnages en feutrine : ours, poupées et lapins les 2, 12 et 13 décembre de 14h30 à 17h - sur réservation au 01 60 34 27 62.

> Ouverture exceptionnelle lors du marché de Noël les 12 et 13 décembre de 10h30 à 18h.



● CACV Gym... une gym pour tous

LA SECTION GYM DE COMBS-LA-VILLE EST MAINTENANT BIEN PARTIE ! Cette année, de nouveaux adhérents, notamment dans la section « baby-gym », et « école de gym » promettent de fabu-

leux moments aux entraîneurs... Si vos enfants le souhaitent, il n'est pas trop tard, les inscriptions se font tout au long de l'année ! Il suffit de venir vous renseigner au complexe sportif Salvatore

Allende, les mercredis et samedis après midi où ils pourront prendre un cours d'essai.

Mais la section gym c'est aussi pour les plus grands !

Avec un niveau « Club » pour le loisir, un niveau semi-perf pour les plus sportifs et un haut niveau pour les passionnés...

Avec des entraîneurs diplômés et spécialisés, un ostéopathe ainsi qu'une superbe salle d'entraînement sécurisée et adaptée à tous les âges et tous les niveaux, il fait partie des meilleures structures de France ! Le CACV, en partenariat avec le collège les Cités-Unies, a également créé une section « Gym » afin que les jeunes gymnastes aient des emplois du temps adaptés à leur pratique sportive !

Après une bonne rentrée Club et notre 13^e Tournoi International des 30 et 31 octobre derniers (auquel un article sera consacré le mois prochain), c'est certain... la gym a pris un bon départ !

Rens. sur : www.cacv-gym.com ou au 06 71 26 49 04



● Du neuf pour les sportifs !

LE DÉPUTÉ-MAIRE DE COMBS-LA-VILLE, Guy Geoffroy, a inauguré, lundi 5 octobre 2009, deux terrains de sports réaménagés. Il était accompagné entre autres, du maire adjoint chargé des Sports, Gilles Alapetite, du maire adjoint chargé de la Petite enfance, l'Enfance et les Relations avec les établissements primaires, Françoise Savy et de Bourama Keita, connu pour son implication dans l'organisation de la "Copa". L'inauguration a eu lieu sur le plateau d'évolution physique et sportif des Quincarnelles, rue Jean Jaurès, sur lequel un terrain synthétique sablé a été posé pour permettre de jouer au football (en plus du basket et du handball que l'on pouvait déjà pratiquer). Le terrain d'évolution sportif de Paloisel,

situé quant à lui rue du Paloisel, a bénéficié d'une rénovation complète du plateau avec la pose de filets pare-balls. Sur ce terrain, il est possible de jouer au basket et au handball.

Ces plateaux réservés à des activités sportives, sont utilisés par les groupes scolaires, par les clubs sportifs et sont en libre accès pour les jeunes en dehors des heures scolaires.

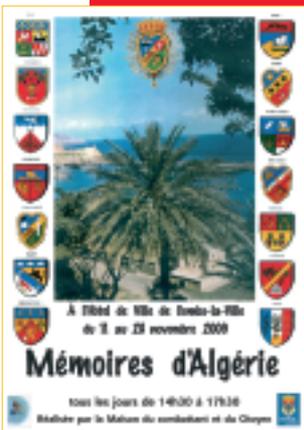
Le coût de l'opération pour ces deux structures est d'environ 115 000 euros financés en partie grâce au versement anticipé du Fond de Compensation de la TVA dont a bénéficié Combs-la-Ville, mais aussi grâce à la subvention accordée par la Région dans



Inauguration du terrain d'évolution physique et sportif aux Quincarnelles par le député-maire Guy Geoffroy.

le cadre du Renouvellement urbain. Une autre subvention a également été sollicitée auprès du Centre National de Développement du Sport (CNDS).

Exposition : "Mémoires d'Algérie"



L'exposition "Mémoires d'Algérie" sera mise en place par la Maison du Combattant et du Citoyen du 11 au 28 novembre 2009 à l'Hôtel de Ville de Combs-la-Ville, tous les jours de 14h30 à 17h30.

De 1830 à 1962, 132 années de vie commune unissent étroitement la France et l'Algérie.

Pays de contraste et de lumière, d'ombre et de couleur, l'Algérie laisse à jamais un relent de nostalgie à ceux qui y ont vécu. Civils, militaires ou pieds noirs, tous ont laissé là-bas un peu de leur âme et de leur cœur, et si les regrets de la séparation s'estompent, les souvenirs, eux, demeurent.

Rens. : 01 60 60 98 60

La SHAGE nous rend la vue...

Mardi 24 novembre à 14h30 au Centre Beausoleil, rue des frères Moreau, la SHAGE organise une conférence sur la cécité.

AL'OCCASION DU BICENTENAIRE de la naissance de Louis Braille, la SHAGE vous propose une conférence sur la cécité animée par Dominique Bove, non-voyant. Les thèmes abordés seront : l'historique de la cécité, Louis Braille et la création de l'alphabet et l'accès à la culture.

D'origine italienne, Dominique Bove est arrivé avec sa famille en France en 1954; il avait 11 ans. Sa scolarité démarrait alors dans une école spécialisée de Saint-Mandé où il découvrait en même temps... le braille et le français. Il fréquenta ensuite l'Institut National des Jeunes Aveugles (INJA) et apprit la kinésithérapie auprès de l'Association Valentin Haüy. Après avoir pratiqué dans plusieurs établissements, il s'installa en

profession libérale dès 1976.

Parallèlement, il s'engagea activement dans deux associations :

> SESAME : service spécialisé pour l'édition des livres destinés aux aveugles et autres empêchés de lire à Paris

> Chiens Guides d'Aveugles à Coubert (77) Avec sa gaieté, son optimisme, il nous donne une leçon de vie en nous démontrant que cet handicap ne doit pas être un frein et qu'il est possible de profiter pleinement de tout.

Pour les personnes qui souhaiteraient rester après la conférence, Dominique Bove se tiendra à leur disposition afin de répondre à leurs questions.

Renseignements au 01 64 13 08 62 ou <http://genea77-shage.info>

ASDATH

Vous êtes accidentés du travail, de la route et de la vie civile, vous êtes malade ou handicapé de naissance ou suite à une maladie, vous rencontrez des difficultés avec vos organismes sociaux et assurances, n'attendez pas qu'il soit trop tard. L'A.S.D.A.T.H. vous informe, vous conseille, vous défend. Les renseignements ou conseils qui peuvent vous être donnés lors des permanences sont gratuits, une modeste cotisation annuelle ne vous sera demandée que si vous nous confiez la gestion de votre dossier. Permanence à la maison de quartier Le Soleil le premier lundi de chaque mois de 14h à 17h. Renseignements, rendez-vous, ou en cas de délais urgents : 01 60 54 97 52 Bureau ouvert le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

APEI de la Brie

Nos buts, nos actions, nos objectifs :

- > rassembler les familles et amis de personnes présentant un handicap mental
- > apporter un appui moral, des conseils et des informations
- > développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité
- > défendre les intérêts des personnes handicapées pour favoriser leur épanouissement et leur insertion sociale

Présidente : Isabelle Mary
6 rue Georges Bizet
77380 Combs-la-Ville
Tél. / fax : 01 60 60 18 20

MJC

> Le mardi 10 novembre 2009 à partir de 21h à l'Oreille Cassée : Boeuf musiques actuelles. Improvisations musicales tous les 2^{ème} mardi de chaque mois. Entrée gratuite et ouverte à tous les musiciens, même non adhérents de la MJC.

> Le vendredi 13 novembre 2009 à partir de 21h à l'Oreille Cassée : Concert international spécial Rock Europe : Vuneny (première partie : Soyouz)

Vuneny est né en début d'année 2003 du binôme Nedim Ciscic (machines & guitares) et Andrijan Zovko (machines). Agitateurs de la scène bosniaque les « hommes de laine » (Vuneny) ont un lourd passé dans l'underground/indy mostarien, ente électro-core, pop-évolutive ou avant-garde. Le résultat est un mélange hybride et détonnant, entre Ez3kiel, Dub Trio et red sparowes. Leur troisième opus, Whatever singularity, est une sorte de monument intime et protecteur reposant sur une infinie variété de sonorités profondément électroniques, soudainement désamorçées par des instruments mis à nu. Pour conclure, Whatever singularity est un feu d'artifices magistral qui embrase tous les endroits où ses étincelles retombent, un très bel incendie sonore en provenance des Balkans.

> Le jeudi 19 novembre 2009 à partir de 19h à l'Oreille Cassée : boeuf débutants. Improvisations musicales ouvertes à tous les musiciens débutants qui souhaitent apprendre à improviser. Entrée gratuite

> Le samedi 21 novembre 2009, à partir de 20h30 : Café des Lumières : géopolitique.

Invité : M. le Député-maire de Combs-la-Ville, Guy Geoffroy : la France dans l'OTAN. Depuis quelques mois, la France a réintégré le commandement de l'organisation transatlantique sur la base d'une volonté du Président de la République et de la validation de cette décision par le vote de nos Députés à l'Assemblée Nationale. Ce café des lumières vise à permettre de mieux comprendre les tenants et aboutissants de ce changement de cap en terme de politique internationale tout en soulevant les questions légitimes que les citoyens peuvent se poser sur les conséquences d'une telle décision. Entrée gratuite

Renseignements : 01 60 60 76 98

Scène nationale de Sénart

La Scène nationale de Sénart présente :

> un concert Jazz le samedi

14 novembre à 20h30 à la Coupole :

D. Linx - M. João - M. Laginha -

D. Wissels : Follow the songlines.

> une coproduction Théâtre jeudi 19 à 19h30, vendredi 20 et samedi 21 novembre à 20h30 à la Rotonde : rock never sleeps Stéphane Verrue - Cie Avec vue sur la mer.

> un spectacle Chansons le mardi 24 novembre à 20h30 à la Coupole : Les étrangers familiers. Un salut à Georges brassens. D. Charolles - É. Lareine - L. Lantoine - La Compagnie des musiques à ouïr.

Programmation dans la plaquette disponible dans les lieux publics ou sur www.scenenationale-senart.com ou au 01 60 34 53 60



Danser GHR a ouvert ses portes

« C'est vraiment une très bonne idée, chaque année, j'attends ce moment car j'ai la chance de voir ma petite fille danser pendant ses cours. Je l'observe comme si j'étais une petite souris et il me semble la découvrir un peu. » Voilà ce que nous a confié la maman de la petite Marine après le cours de son enfant lors de la semaine portes ouvertes. Pendant toute une semaine, les parents, la famille, les amis et même les curieux ont pu assister en tant que spectateurs aux cours de danse de Marie Cohen professeur de danse modernjazz de l'association danser GHR. Pour certains c'est l'occasion de découvrir le monde de la danse, alors que pour d'autres, le fait d'assister aux cours de leur enfant permet de les rassurer et de présenter cette activité aussi ludique que rigoureuse. Ils apprécieront ainsi les stratégies originales que le professeur met en place pour faciliter la participation de tous les élèves – les plus jeunes ont tout juste 2 ans – et favoriser leur épanouissement autant culturel que rythmique. « Voir autant de petits bouts danser sur la musique, vivre dans l'espace en rythme, c'est impressionnant » nous déclarait un autre parent d'élève le samedi 10 octobre à 13h30 en sortant du gymnase La Noue. Une trentaine d'élèves de 3 à 5 ans avait participé à la deuxième heure des portes ouvertes de la journée. Chaque année, courant octobre, l'association Danser GHR propose une semaine portes ouvertes à tous. Pour cette année, c'est trop tard alors rendez-vous l'année prochaine en octobre 2010.

Tél. : 01 69 39 00 27 ou danserghr.skyrock.com

Secours Catholique



Les 14 et 15 novembre prochain, la collecte nationale du Secours Catholique fera appel à votre générosité. En 2008 vous aviez été encore plus nombreux que les années précédentes à répondre à nos appels et nous vous en remercions très sincèrement. Votre générosité a permis de répondre au mieux aux demandes sans cesse croissantes de ceux que nous rencontrons. Chacun sait que l'année 2009 est difficile et touche directement des populations très fragilisées par le chômage, la maladie et des situations familiales douloureuses. Les années prochaines ne s'annoncent hélas, pas plus rassurantes pour elles. À Combs-la-Ville durant ces deux jours nous nous manifesterons par la distri-

bution de tracts, des sollicitations au marché, des affichages dans les commerces. Plus largement, les médias (journaux, radio et télévision) vous communiqueront, le rapport statistique annuel du Secours Catholique et le bilan de ses actions. À Combs-la-Ville, vos dons nous permettent d'agir concrètement. Une équipe de 28 bénévoles est à la disposition des plus démunis. Elle intervient dans de nombreux domaines :

> durant les permanences du mardi et du jeudi de 9h à 11h à la Cavellière

> par téléphone au 01 60 60 50 77 (répondeur) ou sc.combs@neuf.fr

Nous accueillons, écoutons, aidons, informons et orientons, en fonction des besoins vers les services sociaux ou les autres associations partenaires. Nous avons créé en 2009 un deuxième bureau d'écoute.

> auprès des jeunes par du soutien scolaire deux jours par semaine pour les élèves du premier et second cycles

> auprès des personnes âgées de la Maison du Grand Chêne : présence spirituelle : animation de messes tous les 15 jours, visite des personnes les plus isolées et participation ponctuelle aux animations de l'institution.

> auprès de personnes handicapées : accompagnement aux messes et déplacements ponctuels pour des résidents de la Résidence de Sénart (APF) et présence à certaines animations de ce foyer.

> auprès des familles pour les aider à partir en vacances (avec la collaboration efficace de l'association Synergie)

> avec l'Accueil familial de vacances : cet été encore, plusieurs enfants de Combs-la-Ville ont été accueillis par des familles.

Les 14 et 15 novembre, merci de participer généreusement. Vos dons* soulageront ceux qui ont besoin d'espoir et de dignité.

* Le reçu fiscal qui vous sera envoyé peut vous faire bénéficier d'une déduction fiscale de 75% du montant du don (si vous êtes imposable).

La Cie de l'Yerres...

... fête ses 6 ans

Lundi 9 novembre 2009 à 18h30, salle des Fêtes André Malraux, rue Marcellin Berthelot, en face de l'Ecomarché, à Combs-la-Ville. Venez vous divertir et applaudir les élèves des ateliers amateurs de la Compagnie de l'Yerres !

Au programme :

> 18h30 : « Abou et le crocodile » (atelier comédie musicale à l'africaine de Alphonse Démého - spectacle des enfants).

> 19h - 20h : apéritif dinatoire (offert par la Compagnie et les élèves).

> 20h : « Exercices de style » de Raymond Queneau (ateliers théâtre de Lou Dussourd - spectacle des collégiens, lycéens et adultes). Participation aux frais : 5 euros (3 euros pour les moins de 20 ans).

Réservation au 06 3178 84 25

xavier.fahy@lacompaniedelyerres.com

PS : il reste encore quelques places pour s'inscrire à l'atelier enfants. Appelez-nous vite !

"Mim'Etre"

Travailler sur soi pour trouver un emploi : stage professionnel du 9 novembre au 27 novembre 2009. En dehors de créer des spectacles professionnels et de proposer des cours, la Compagnie de l'Yerres a aussi pour objectif d'aider les personnes en difficulté à se réinsérer socialement. Pour la 3^{ème} année consécutive, elle dispense une formation professionnelle destinée aux allocataires du RSA (ancien RMI) : toute personne qui souhaite faire le point et apprendre des techniques pour mieux réussir ses entretiens d'embauche, défendre un dossier, maîtriser la prise de parole en public, etc., pourra suivre ce stage de 36h, entièrement gratuit (financement : Conseil Général 77).

Horaires : tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h à 12h.

Dates : du lundi 9 au vendredi 27 novembre 2009

Lieu : Centre Beausoleil - 6 rue des Frères Moreau, Combs-la-Ville

Les intervenants, Marie-Christine Barthès et Xavier Fahy, sont tous deux comédiens, chefs d'entreprise et employeurs. Ils mettent à votre service leurs compétences.

Renseignements 06 31 78 84 25 ou contact@lacompaniedelyerres.com

Eaux de Sénart

Eaux de Sénart remercie les membres du Club des Goûteurs d'eau de Sénart qui suivent de près, depuis plus d'un an, la qualité gustative de leur eau du robinet et rappelle que cette démarche est ouverte à tous les Sénartais. Créé en 2008, cet observatoire recueille les appréciations d'une trentaine de goûteurs. Il permet de suivre l'évolution du goût de l'eau du robinet sur les huit communes de Sénart afin de détecter et résoudre toute anomalie sur le réseau de distribution. Par ailleurs, les goûteurs sont invités tous les ans à perfectionner leurs connaissances sur les goûts de l'eau et à découvrir un site de production d'eau potable. En s'impliquant dans cette démarche, les goûteurs deviennent de véritables acteurs du développement durable car ils contribuent à l'amélioration du service.

Inscription au Club des Goûteurs d'Eau sur : www.goutdeleau.com

La Tribune Libre

Tous pour Combs !

Comme vous avez pu le constater, de plus en plus de chapeaux de gendarme sont installés sur nos voiries : c'est pour la sécurité de nos enfants et de tous nos concitoyens. L'ensemble intergénérationnel comprenant des équipements pour les personnes âgées et un pour la petite enfance avance à vue d'œil : c'est pour le bien être de nos seniors et de nos plus jeunes. Plusieurs structures existent à Combs-la-Ville à destination des personnes souffrant d'un handicap : elles sont présentes pour le bien être de ces Combs-la-Villais et de leurs familles. Un pôle social est présent pour faciliter l'accès aux droits. De nombreuses manifestations ont lieu tout au long de l'année, des aménagements régulés sont effectués (jeux pour enfants, rénovations de divers aménagements existants...).

Autour de Guy Geoffroy, l'équipe de TOUS les Combs-la-Villais

Tout ce travail est fait pour que toutes et tous, nous puissions vivre le plus agréablement possible dans notre commune.

Combs-la-Ville est une ville vivante, avec de nombreuses associations, une vie sportive et culturelle de qualité, avec plus de 160 entreprises et plus de 200 artisans...

Tout ceci n'est pas un hasard, notre équipe municipale est active, et ne s'arrêtera pas de si tôt, notre priorité est d'améliorer sans cesse la qualité de vie à Combs-la-Ville. Nous travaillons à un développement communal avec des valeurs humaines.

Autour de Guy Geoffroy, les 27 élus de la majorité municipale.

Les prochains aménagements urbains

Mieux vivre à Combs

Le conseil municipal de septembre a rendu possible l'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France dans trois secteurs : le marché, Brandons - Place de l'An 2000, place de l'église. L'EPFIF pourra dans ces trois zones ainsi délimitées acquérir les terrains et propriétés nécessaires à la construction de 250 logements privés et 250 logements sociaux décidée par la commune. La situation du marché immobilier ne permettant plus, pour l'instant, aux promoteurs de mener seul ces projets, le maire fait appel aux bailleurs sociaux pour réaliser la moitié des logements. La décision de répartir les constructions entre logements privés et logements sociaux doit être saluée. Il n'en reste pas moins que nous sommes en désaccord avec le choix de construire des logements, qu'ils soient sociaux ou privés, dans le périmètre du marché. Ils ne sont là que pour contribuer au financement d'un parking sous le marché. Ces logements nouveaux, dans un secteur encombré, feront naître des besoins supplémentaires de sta-

tionnement qui resteront insatisfaits et qui iront à l'encontre de la fréquentation du marché. Il mérite autant que le stade Couderc un effort financier de la commune. Autre point de désaccord : les 250 logements sociaux pourraient remplacer ceux des Brandons qui seraient détruits. Avant de s'engager dans cette voie et c'est la position du propriétaire (OPDHLM 77), on doit s'assurer qu'il n'existe pas d'autre solution technique. Qu'il faille mener une opération de réhabilitation lourde, c'est certain. Affirmer qu'il n'y a comme seule solution que la reconstruction est prématuré. Le rôle social des Brandons doit être préservé : des logements sociaux neufs n'autoriseront pas les mêmes niveaux de loyer. Les locataires ne doivent pas être trompés.

P. Sainsard, B. Auzanneau, C. Torre, R. Zallio, M.C. Barthès, F. André, M. Reuzé, C. Gauthier. mieuxvivreacombs@laposte.net

Principales délibérations du Conseil municipal du 19 octobre 2009

- Attribution de subventions à des associations locales
- Réactualisation annuelle du barème des ressources pour le calcul du quotient familial pour 2010.
- Modification du règlement concernant les modalités d'établissement du quotient familial
- Ajustement de l'actif de la commune
- Attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service au gardien du Parc des Sports A. Mimoun
- Avenant n°1 au contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz de Combs-la-Ville
- Avis de la commune sur la vente de trois logements sociaux 6 rue des Bergeries par Emmaüs Habitat

Prochain conseil municipal le 16 novembre 2009 à 20h



● Olivier Chandelier qui reprend le salon de coiffure Pietro

23 avenue de la République

Tél.: 01 60 60 71 78

Activité : coiffeur pour hommes

Copie conforme à l'original...

INTERDICTION POUR UN ORGANISME FRANÇAIS D'EXIGER UNE COPIE CERTIFIÉE CONFORME. Depuis le 1^{er} octobre 2001, les services administratifs, les mairies et les entreprises ne peuvent plus dans leurs demandes, exiger la production d'une copie certifiée conforme à l'original d'un document administratif. Ces demandes concernaient auparavant les copies de diplômes, réclamées lors des inscriptions universitaires, les copies des états de service militaire... La production d'une photocopie simple du document original, dès lors qu'il est lisible, doit être acceptée. En cas de doute sur la validité de la copie produite ou envoyée, ces administrations ou autres organismes peuvent demander de manière motivée,

par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la production de l'original. Les procédures en cours sont alors suspendues jusqu'à la production de l'original.

En cas de fraude

Les fraudes ou tentatives de fraudes sont passibles de sanctions pénales et peuvent conduire à la suspension de l'instruction ou au retrait des droits dont le bénéficiaire est demandeur.

Possibilité pour une administration étrangère d'exiger une copie certifiée conforme.

La certification conforme des photocopies de documents administratifs destinés à des administrations étrangères demeure possible. Dans ce cas, les

services administratifs sont tenus de certifier les documents qui leur sont présentés. Réciproquement, les administrations françaises peuvent demander la certification des copies de pièces établies par les administrations étrangères, qui leur sont présentées par certains usagers à l'appui de leur dossier. Les copies d'actes judiciaires ou authentiques (actes d'état civil notamment) relèvent de la seule compétence des greffes de tribunaux ou des officiers ministériels (notaires, huissiers par exemple).

Renseignements : 01 64 13 16 64

Etat-civil

NAISSANCES :

SEAN SOPIOT, YANIS LEGRIS-MAHMOUDI
LYLOU LAURENT, MELINA MABIALA KOUNSIKILA
THOMAS REBOUSSIN, NOLAN CHARBONNIER
STEVEN-LANDRY NKOUKA, SARA DIVERD
YOHANN GEORGES, ÉLISA BERNARDO
JADE LAGARRIGUE, MAÉLYNE ROULLIER
LAURYN LÉGER-RAKOTOSOLOFO
LÉA TRUCHY-PASQUIET
PEDRO GARCIA, MAËNA DIALLO, AXEL BISIAUX

MARIAGES :

SAMUEL PIETTE ET CORA ROSET
GATIEN BONNET-KONGBO DOLLY ET DYANE
KOUZOUNGA
CHRISTOPHE DONYOY ET MICAL NDOM
PIERRE-OLIVIER OHEIX ET PRISCILLA DORIATH
ANTONIO BERNARDES ET FILOMENA FALVO
ABDERRAHIM AKKAOUI ET RAHMA ZEGGAI
CHRISTIAN BOOM ET MARLÈNE DUBÉ
MOHAMED HOU ET SOUMIA ID BENTALEB
JEAN-MICHEL NUNES ET JULIE CHEVRIER

DÉCÈS :

KOKOU ATTI REINHOLD-DOSSOU (75 ANS)
HENRI PELLOUX (80 ANS)
CHRISTIANE LORENZINI (83 ANS)
ROGER LAZ (79 ANS)
PATRICK ADAM (54 ANS)
ALAIN HOUSSAIS (59 ANS)
ELIANE BRIS (63 ANS)
MONIQUE DUFAY ÉPOUSE MARCOUP (79 ANS)
GENEVIÈVE CUBAYNES ÉPOUSE COSSON (62 ANS)
MARTINE MIDDAH (60 ANS)
LUDOVIC THEILL (42 ANS)
GUY FOUROT (76 ANS)
GHISLAINE DELACHE (62 ANS)



Informations mairie

Horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie :

8h45-11h45 / 14h-17h du
lundi au vendredi
8h45-11h45 le samedi

Adresse :

Place de l'Hôtel de Ville
77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tél. : 01 64 13 16 00

www.combs-la-ville.fr



Services de garde

Médecins Deux services de garde de médecins généralistes fonctionnent la nuit (de 19h à 7h) et les dimanches et jours fériés en l'absence de votre médecin traitant : Médecins d'Urgence 77 au **0 825 826 505** et SOS Médecins au **0 820 077 505**.

Pharmacies Les pharmaciens de Combs-la-Ville assurent une permanence tous les lundis matins à tour de rôle. La liste est affichée sur leurs vitrines.

bloc-notes

novembre 2009

Le bon loisirs jeunes 2009

Ce bon facilite l'inscription de vos enfants âgés de 3 à 18 ans à des activités de loisirs organisées pendant toute l'année scolaire par une structure associative, municipale ou para-municipale en Seine-et-Marne. Aucune démarche n'est à effectuer, le bon sera envoyé automatiquement en septembre aux bénéficiaires. Il est valable du 1^{er} septembre 2009 au 31 mai 2010 et permet de financer dans la limite de 85 euros :

- > les frais d'inscription (licence, assurance) à des activités sportives, culturelles ou artistiques,
- > l'achat du matériel nécessaire à ces activités (danse, musique, théâtre...),
- > le paiement des journées en accueil de loisirs sans hébergement hors vacances d'été

Renseignements : www.caf.fr